

ThermPresse

CHAQUE SEMAINE, CE QUI EST NOUVEAU DANS VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ.

PROFESSION

Accélération de la rénovation thermique grâce à la loi sur la transition énergétique ?

Parmi les objectifs du futur projet de loi de programmation sur la transition énergétique, figureront une réduction des émissions de GES par un facteur 4 et une amélioration de l'efficacité énergétique (avec réduction de 50% de la consommation d'énergie à horizon 2050), ainsi qu'une réduction de 30% de la consommation de combustibles fossiles à l'horizon 2030. C'est ce que l'on vient d'indiquer au ministère en charge de l'énergie. Le domaine de la chaleur sera traité, dans le cadre d'une future stratégie nationale de « développement bas carbone », par une PPE (programmation pluriannuelle énergétique). Sont prévus également un plan national d'action sur les EnR, ainsi qu'un plan national d'efficacité énergétique. Tous ces documents intégreront « un test de soutenabilité économique et budgétaire ». En rénovation thermique des logements, « une obligation pourrait être introduite au travers d'une modification de la réglementation thermique existante, avec un dispositif de prise en compte de l'efficacité énergétique lors de moments importants de la vie du bâtiment, par exemple un ravalement », explique-t-on au ministère, où on précise que la Caisse des Dépôts mettra en place un « fonds national de garantie de la rénovation thermique ». < Les acteurs obligés au titre des CEE pourront s'acquitter d'une partie de leurs obligations en abondant ce fonds >, ajoute-t-on. < Concernant les bâtiments tertiaires, suite à l'obligation de rénovation à 2020 figurant dans la loi Grenelle et dont le décret d'application paraîtra en 2014, une visibilité à plus long terme sera définie >, promet-on. Par ailleurs, le projet de loi de programmation sur la transition énergétique devrait comprendre un dispositif de soutien aux ménages en situation de précarité, et ce pour toutes les énergies.

Génie climatique : quelles économies d'énergie dans les cafés, hôtels et restaurants ?

Afin d'estimer le potentiel d'économies d'énergie réalisables sur les consommations d'énergie du parc francilien CHR (cafés, hôtels et restaurants) en chauffage, climatisation, ventilation, auxiliaires, ECS et éclairage, une récente étude d'Energies Demain pour l'Ademe et le Conseil régional d'Ile-de-France juge « préférable » de mettre en œuvre - parmi divers types de bouquets de travaux de rénovation thermique - un bouquet de remplacement de tous les systèmes par de « meilleures technologies », avec un objectif de diminution de 30% des consommations liées au bâti. Ce bouquet permettrait des gains de 42% sur la consommation d'énergie finale et de 49% sur les émissions de GES, estime l'étude, qui constate, d'une façon générale, une « incompressibilité des consommations au-delà d'un certain seuil de rénovation » et qui souligne, par ailleurs, « la difficulté à atteindre une division par quatre des émissions de GES sans réaliser de substitutions énergétiques ».

Le cabinet Energies Demain a élaboré plusieurs scénarios prospectifs, dont un visant à l'horizon 2020 une réduction de 38% des consommations des établissements CHR franciliens existants en 2009 avec, en outre, une division par quatre des émissions de GES à horizon 2050 par rapport à 1990, tandis qu'un autre scénario entendait réduire les consommations d'énergie finale de 20% à l'horizon 2020 par rapport à 2009. < Le scénario visant -38% tend à faire disparaître les consommations d'énergie fossile >, observe l'étude. Ainsi, la part de marché du gaz de réseau n'atteindrait plus que 18% en 2050, les systèmes performants équipant alors 71% des surfaces chauffées au gaz. < Les substitutions réalisées sur le fioul et le gaz reportent, en 2050, les surfaces chauffées vers l'électricité (42%), le chauffage urbain (31%) et le bois (7%), poursuit l'étude. Les surfaces chauffées à l'électricité le seraient à 96% par des systèmes électriques performants, les chauffages à effet Joule n'équipant en 2050 que 4% des surfaces. > Dans le scénario prospectif visant -20%, la part de marché du fioul n'atteindrait plus que 2% en 2050, contre 38% pour le gaz de réseau, 35% pour l'électricité et 24% pour le chauffage urbain, tandis que la part des systèmes à effet Joule diminuerait au profit des systèmes électriques « performants », qui, en 2050, équiperaient 74% des surfaces chauffées à l'électricité. L'étude ajoute que, toujours en 2050, les surfaces de capteurs solaires thermiques installés s'établiraient à 82 000 m² dans le scénario -20% et à 150 600 m² dans le scénario -38%. L'étude précise que les gains sur les consommations de chauffage à horizon 2050 par rapport à 2009 seraient respectivement de 62% et 71% pour les scénarios -20% et -38%, contre en ECS respectivement -16% et -25%. En 2050, ajoute-t-on, l'usage de chauffage ne serait plus responsable que de respectivement 24% et 20% des consommations dans les scénarios -20% et -38%, tandis que la part de l'ECS resterait stable.

Le parc CHR francilien comprend présentement quelque 50 000 établissements, soit une surface chauffée d'une quinzaine de millions de m² (ce qui correspond à peu près à un quart des surfaces CHR à l'échelle nationale), dont 45% pour les hôtels, 39% pour la restauration et 17% pour les cafés, traiteurs et cantines d'entreprise, ces dernières constituant à elles seules les 3/4 de ces 17%.

Climatique : le marché de la salle propre devrait croître à nouveau en 2014 et 2015

Sur le marché français des salles propres, les caissons de filtration du type FFU (fan filter unit), « plus simples et plus économiques que les centrales de traitement de l'air », « ont la cote et représentent 15% des projets », tandis que, sur le segment du monitoring, également dynamique, de nombreux exploitants, dans l'industrie pharmaceutique, « misent » sur un monitoring environnemental, en continu, de la pression, de la température et de l'humidité. C'est ce qu'indique une récente étude de Xerfi consacrée à ce marché français des salles propres, qui, présentement, « pâtit d'un contexte économique dégradé et d'un recul de la capacité d'investissement des industriels », mais dont l'activité devrait bénéficier, à partir de 2014, d'une reprise des mises en chantiers de nouvelles installations. Le chiffre d'affaires des spécialistes de la salle propre, qui a reculé de 5,1% en 2012 et de 3% en 2013, devrait croître de 1% en 2014, ainsi qu'en

2015, prévoit Xerfi, qui prévient cependant que « les perspectives d'activité resteront bridées par la maturité du parc des salles propres ». A l'heure actuelle, poursuit l'étude, « les principaux donneurs d'ordres de la filière électronique et de l'industrie pharmaceutique sont confrontés à de fortes restructurations et à un essoufflement de la demande, et ils lèvent le pied et reportent, voire suppriment, leurs projets de construction de salles propres ». Ces donneurs d'ordres, précise-t-on, « n'hésitent pas à réduire la taille moyenne de leurs projets en favorisant le « revamping » (réaménagement de bâtiment existant) au détriment de la construction de nouvelles unités ». < Lors des « revamping », poursuit l'étude, une préoccupation a émergé : la baisse de la consommation d'énergie des sites et notamment celle des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air conditionné. Les gestionnaires techniques élaborent de nouveaux dispositifs pour faire baisser le taux de renouvellement d'air en fonction du degré de pollution. Ces dispositifs visent aussi à moduler le débit de soufflage en fonction de l'activité, du nombre d'individus présents ou du moment de la journée. > L'étude indique, par ailleurs, que les clients des spécialistes de la salle propre « se concentrent dans l'immédiat sur des besoins à l'horizon de cinq-six ans contre dix-quinze ans ». < Pour obtenir des projets avec le meilleur rapport qualité/prix, poursuit l'étude, les donneurs d'ordres font pression sur les tarifs et font jouer la concurrence. Une tendance amplifiée par le succès des solutions clés en main. Ces dernières offrent la possibilité de négocier avec un seul interlocuteur et de maîtriser plus facilement le coût global d'un projet. Ces solutions séduisent, en particulier, les PME et les sous-traitants qui n'ont pas les moyens ou la volonté de recourir à un traitement en maîtrise d'œuvre et lots séparés. >

Tripler la part de marché du chauffage urbain serait « facile »

Dans le secteur résidentiel et tertiaire, il serait « facile » de multiplier par 3, en chauffage urbain, les consommations de chaleur pour chauffage/ECS et de les faire passer d'une vingtaine de TWh actuellement (sur un total de près de 600 TWh) à une petite soixantaine, et ce en « densifiant » les réseaux au détriment du chauffage collectif au gaz ou au fioul. C'est ce qu'a estimé Thierry Franck de Préaumont, président du syndicat du chauffage urbain SNCU, lors de la 9^{ème} Rencontre des réseaux de chaleur. M. Franck de Préaumont a indiqué, par ailleurs, que, dans le mix énergétique des réseaux de chaleur français en 2012, la part des EnRR (énergies renouvelables ou de récupération) était restée stable, à 36%, soit 10 738 GWh (+ 12% sur 2011).

Pour sa part, Thomas Duffes, de l'association des réseaux de chaleur Amorce, a annoncé que, l'an passé, en moyenne, le coût global annuel TTC de chauffage et d'ECS d'un logement type (dans un immeuble ancien de 25 logements) avait été le plus bas quand le bâtiment était desservi par un réseau de chaleur utilisant plus de 50% d'EnRR, et le plus élevé avec une chaudière collective au fioul. Pour un même type de logement, mais RT 2012, c'est avec des chaudières gaz à condensation, individuelles ou collectives, que le coût global était le plus élevé, alors que le coût le plus bas était obtenu avec des réseaux de chaleur émettant très peu de CO₂, a expliqué M. Duffes. Il a annoncé, d'autre part, que, en 2012, le prix moyen de la chaleur livrée aux abonnés des réseaux de chaleur s'était élevé, en moyenne, à 68,08 euros HT/MWh et à 77,15 euros TTC, les réseaux les moins chers étant les réseaux géothermiques, et les plus chers ceux utilisant le gaz ou le fioul.

300 nouveaux kilomètres de réseaux de chaleur en 2013

De son côté, Michel Cairey-Remonnay (Ademe) a estimé que, en 2014, le nombre de projets aidés par le Fonds Chaleur devrait être stable par rapport à 2013, et il s'est dit « plutôt optimiste » quant à l'avenir de ce Fonds Chaleur dans les années qui viennent. Il a souligné, par ailleurs, que ce fonds avait permis d'augmenter d'un millier de kilomètres la longueur de l'ensemble des réseaux de chaleur au cours de la période 2009-2012, dont une centaine de kilomètres en Ile-de-France. Le nombre de nouveaux kilomètres de chauffage urbain est ainsi passé de 259 en 2011 à 395 en 2012 et à environ 300 en 2013, a-t-il précisé. Le représentant de l'Ademe a souligné, d'autre part, que le nombre d'installations solaires thermiques aidées par le Fonds Chaleur n'avait été que de 224 en 2012, contre 456 en 2011. Il a dit que le solaire thermique était très en retard par rapport aux objectifs du « Grenelle », objectifs qui « avaient été sans doute trop ambitieux », a-t-il ajouté.

Pour sa part, Jean-Baptiste Bernard, du cabinet parisien d'ingénierie Ecome, a indiqué qu'il y avait présentement en France plusieurs projets de réseaux de chaleur à basse température (entre 12 et 15°C) utilisant, par exemple, des eaux usées ou industrielles, avec utilisation de PAC, et ce pour chauffer ou rafraîchir. En été, ces réseaux pourraient, sans utilisation de PAC, permettre un « free cooling », a indiqué M. Bernard. De son côté, M. Cairey-Remonnay a jugé que ces réseaux à basse température – particulièrement adaptés aux éco-quartiers, a-t-il noté – pourraient permettre d'abaisser le coût du déploiement du chauffage urbain, car leurs canalisations souterraines peuvent se passer d'isolation thermique.

À noter, par ailleurs, qu'un « Comité national des acteurs des réseaux de chaleur », regroupant en particulier le SNCU, l'USH et Amorce, vient de recommander une évolution de la circulaire de 1982 sur les contrats de DSP en distribution d'énergie calorifique, ainsi que la création de « commissions consultatives des services publics locaux » spécifiques pour le gaz, l'électricité et la chaleur et aussi la création de « comités consultatifs » des usagers des réseaux de chaleur. Autres propositions de ce comité : publier pour chaque réseau de chaleur, tous les ans, une synthèse des données de consommation et de facturation de la chaleur par point de livraison, ainsi qu'une note sur le calcul des charges de chauffage et d'ECS. On signalera, par ailleurs, qu'Amorce vient de décerner ses premiers « labels Ecoréseau de chaleur » à une douzaine de réseaux, dont ceux de Bordeaux, Grenoble et Toulouse. Les réseaux ainsi labellisés utilisent plus de 50% d'EnRR et ont une facture globale de chauffage inférieure à celle d'un chauffage collectif par chaudière gaz à condensation.

Perspectives de forte croissance en chauffage au bois

L'association Qualit'EnR vient de souligner, dans un communiqué, un « engouement » croissant pour le chauffage au bois : ainsi, par exemple, 63% des demandes de particuliers recherchant une entreprise qualifiée sur le site Web de Qualit'EnR ont concerné un appareil bois-énergie, les poêles à bois représentant à eux seuls 52% des recherches, et ce pour la période du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 2013. Par ailleurs, l'association observe une « explosion » des demandes de formation pour l'obtention de la qualification Qualibois, qui représente un tiers des qualifications délivrées par Qualit'EnR à ce jour, contre une trentaine de pour cent pour Qualisol et une petite vingtaine pour QualiPAC. Qualit'EnR constate, pour 2013, des croissances des demandes de formation Qualibois, par rapport à 2012, de 53% pour le module Air (poêles et appareils bois indépendants) et de 127% pour le module Eau (chaudières et appareils raccordés au réseau hydraulique). < La demande a ainsi progressé de 68% en bois-énergie cette année, qui s'impose comme une année record, puisque le nombre de stagiaires formés en 2012 est dépassé, à 7 036 (contre 5 962 l'an passé) >, poursuit-on.

- CEE. C'est du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017 que sera mise en œuvre la troisième période d'obligations d'économies d'énergie (les fameux CEE) qui, appliquant le principe de l'éco-conditionnalité, visera un quasi-doublement de l'ambition de la deuxième période. Sont promis une standardisation des documents CEE et un processus déclaratif de demande des CEE, couplé à un contrôle a posteriori. Le dispositif servira, notamment, au financement de « passeports de la rénovation énergétique », ainsi que de programmes de formation des professionnels du bâtiment. Selon une étude de CertiNergy, EDF se verrait imposer, pour cette troisième période des CEE, une obligation de 199 TWh cumac, contre 113 pour Total Marketing Services, 97 pour GDF Suez, 42 pour les Centres Leclerc, 27 pour Intermarché et Carrefour, 18 pour Exxon Mobil, 14 pour Auchan, 11 pour Cora/Casino et 8 pour Bolloré Energie.

- RÉNOVATION. C'est dans environ un an que sera livrée, à Lagord (Charente-Maritime), une « plate-forme » technologique nationale dédiée à la réhabilitation des bâtiments et qui comportera, en particulier, une maison expérimentale dédiée à l'étude de la qualité de l'air. La plate-forme proposera, notamment, des prestations d'essais (confort, qualité de l'air, microclimatologie, etc).

- MICRO-COGÉNÉRATION. Il y a une « immense incertitude » concernant l'évolution future du marché européen de la micro-cogénération, estime un récent article de Scott Dwyer, de la société britannique Delta Energy & Environment, dans « Gas for Energy Magazine ». L'article indique que, avec près de 30 000 unités vendues à ce jour, le leader du marché européen de la micro-cogénération est BDR Thermea. L'article précise que onze des quinze systèmes de cogénération jusqu'à 5 kWe actuellement disponibles en Europe le sont uniquement sur le marché allemand. Selon Scott Dwyer, BDR Thermea a détenu 60% de marché européen sur la période 2005-2012, devant Vaillant (16%). Entre autres industriels présents sur ce marché européen de la micro-cogénération, Viessmann, Bosch, Panasonic, Toshiba et Ariston sont cités par l'article, qui mentionne également plusieurs fournisseurs européens d'énergie actifs sur ce même marché : GDF Suez, E.ON, RWE, British Gas et SSE. L'article ajoute que les fabricants européens sont largement distancés par le n° 1 mondial de la micro-cogénération, Honda, qui, en une douzaine d'années, a vendu plus de 120 000 systèmes de 1 kWe. Scott Dwyer précise que le marché japonais est, en micro-cogénération, dix fois plus développé que le marché européen. Un marché européen que l'industrie nipponne va désormais cibler, prévient-il.

- PAC GÉOTHERMIQUE. Le parc installé mondial des PAC géothermiques va croître de près de 150% au cours des sept prochaines années et passera de 52,7 à 127,4 GWth, selon une récente étude de Navigant Research.

- COPROPRIÉTÉ. Cerqual vient de créer un profil Rénovation énergétique de sa certification Patrimoine Copropriété afin de valoriser l'amélioration de la performance énergétique des copropriétés.

- DOMOTIQUE. Le marché européen des produits de domotique a progressé de presque 19% sur la période 2010-2012, à 510 millions d'euros, et devrait croître annuellement de 8% en moyenne d'ici 2015, prévoit une récente étude de BSRIA. < Toutefois, ce marché reste un marché de niche, haut de gamme, avec également un développement des ventes en petit tertiaire >, ajoute l'étude, qui constate cependant que l'intérêt du particulier pour la domotique est en train de grandir, notamment avec l'usage croissant des « smart phones » et des tablettes, utilisables comme interfaces domotiques. < Néanmoins, alors que l'austérité s'impose en Europe, le prix élevé de la domotique l'empêche de devenir un marché de masse >, poursuit l'étude, qui précise que, en 2013, le contrôle de l'environnement intérieur aura été la seconde grande application de la domotique en Europe, avec une part de marché de 19%, derrière l'éclairage (à 38%). Les maisons à faible consommation énergétique n'auront représenté, toutefois, que 1% de ce marché 2013, contre 24% pour les villas de luxe, 10% pour les appartements de luxe, 12% pour les hôtels et 38% pour le petit tertiaire.

- RÉGULATION. Au niveau mondial, les livraisons de capteurs « avancés » (par exemple, thermostats ou capteur CO2) pour les bâtiments économes en énergie passeront de 1,8 million d'unités en 2013 à 28,4 millions en 2020 (avec un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de dollars), selon une récente étude de Navigant Research.

- CLIMATIQUE. Pour travailler sur les applications domestiques d'Internet et la communication entre les équipements du logement, vient d'être créée, au sein de la Fondation Linux, un consortium d'industriels baptisé « AllSeen Alliance » et dont font partie notamment plusieurs industriels de la climatisation (Haier, LG Electronics, Panasonic et Sharp).

ENTREPRISES

KSB veut devenir rapidement le n° 3 français des circulateurs de chauffage

Dans les deux ans qui viennent, KSB France veut devenir le n° 3 sur le marché français des circulateurs de chauffage (derrière Grundfos et Wilo-Salmson), alors que la société est aujourd'hui « très loin derrière ». C'est ce que vient de déclarer, lors d'un entretien exclusif avec *ThermPresse*, Brigitte Le Nezet, qui dirige le service marketing de KSB France. En produits pour le bâtiment, l'entreprise était surtout présente, jusqu'alors, dans le domaine de l'eau froide sanitaire et assez peu en génie climatique, où l'offre se limitait, pour l'essentiel, à une activité réduite de commercialisation de petits circulateurs (achetés en OEM) et à la vente de grosses pompes de circulation (fabriquées par le groupe KSB) pour les réseaux de chaleur ou de froid. Tout a commencé à changer, l'an passé, avec le rachat, par KSB, du fabricant danois de circulateurs et pompes de circulation de chauffage Smedegaard, puis avec le récent lancement en France d'une gamme de circulateurs pour chauffage individuel ou collectif et production d'ECS, la gamme Calio, dont les diamètres démarrent à 1 pouce et sont en train de s'étendre rapidement vers des tailles beaucoup plus importantes. La gamme a été développée par Smedegaard et est fabriquée, pour le marché français, dans une de ses usines, en Suisse ; aucune fabrication de circulateurs Calio en France n'est envisagée.

Hormis quelques ventes directes à des installateurs pour certains chantiers, la gamme Calio sera distribuée essentiellement par le commerce de gros chauffage/sanitaire, où KSB France était « très faiblement présent » jusqu'alors, reconnaît Mme Le Nezet, « et d'ailleurs plus pour la partie sanitaire de notre offre que pour la partie chauffage, pour laquelle nous n'avons encore que très peu de clients distributeurs », ajoute-t-elle. En circulateurs de chauffage, KSB France affirme sa volonté de couvrir, « dans les deux ou trois ans », l'ensemble du territoire français avec des points de vente du négoce. Pour les circulateurs de chauffage, seront proposées aux négociants toutes sortes d'outils d'aide à la vente (logiciels, films, etc.), ainsi que des formations qui, principalement à la demande,

seront organisées dans le « training center » KSB de Lille et surtout dans des points de vente de distributeurs. Mme Le Nezet ajoute que les distributeurs seront livrés « généralement en 24 à 48 heures », à partir d'un stock central KSB dans le centre de la France. Pour les installateurs, des prestations de dimensionnement et d'assistance à la mise en route seront fournies. C'est l'ensemble de la force de vente de KSB France dédiée au secteur du bâtiment, soit une trentaine de personnes, qui va promouvoir la gamme Calio, et ce notamment par un travail de prescription « en amont » auprès des bureaux d'études. Mme Le Nezet nous a confié, par ailleurs, que, « dans un premier temps », KSB France n'avait pas du tout l'intention de s'engager dans « une démarche pro-active » de vente de ses circulateurs de chauffage en OEM, mais sans s'interdire, toutefois, d'étudier « toute demande » qui pourrait se présenter.

Sopac Energie en redressement judiciaire

Sopac Energie, de Colombes (Hauts-de-Seine), vient d'être placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Nanterre. L'entreprise, qui, sous une forme ou une autre, existe depuis 1933, a réalisé un chiffre d'affaires de 8,3 millions d'euros au cours de son exercice clos en mars 2012, dernier exercice connu, avec un effectif d'une cinquantaine de personnes, un EBE de 397 800 euros et un résultat net de 202 600 euros. Disposant d'un bureau d'études intégré, la société, que préside Olivier Cholet, est spécialisée dans la distribution de combustibles et d'appareils de mesure et dans le ramonage, ainsi que dans l'installation et la maintenance en chauffage (gaz, fioul, chauffage urbain), la VMC, les CTA, les « roof top » et la climatisation à eau glacée ou en détente directe.

ENTREPRISES / EN BREF

- VELTA EUROJAUGE vient d'indiquer dans un communiqué que, en janvier prochain, elle et Afriso Eurojauge, toutes deux filiales du groupe allemand Afriso, fusionneront sous l'appellation unique Velta Eurojauge. < Ce rapprochement donnera naissance à une entreprise de plus de 50 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros, précise le communiqué. Deux divisions commerciales sont créées au sein de la nouvelle entité : Distribution chauffage, Grands comptes. L'effectif reste inchangé. > Le communiqué ajoute que le réseau d'installateurs Aevelia, lancé au printemps dernier, regroupe aujourd'hui une centaine d'adhérents.

- EN CLIMATISATION à l'eau de mer, GDF Suez va réaliser un réseau de froid urbain de 23 km à Saint-Denis de La Réunion, tandis qu'EDF compte répondre, en 2014, à un appel d'offres pour la climatisation à l'eau de mer de l'hôpital de Basse-Terre (Guadeloupe), indique notre confrère « Les Echos ».

- ESSONNE. Le tribunal de commerce d'Evry vient de placer en redressement judiciaire trois sociétés de Grigny dirigées par Gérard Tassinari : Ravene, spécialisée notamment dans le génie climatique, et STBTP, qui intervient également dans le second œuvre, ainsi que la holding Douzemaï. Au cours d'exercices de dix-huit mois clos en juin 2012, derniers exercices connus, Ravene et STBTP ont réalisé des chiffres d'affaires de 1,7 million d'euros pour la première et de 4,6 millions pour la seconde, avec un effectif total d'une quarantaine de personnes.

- CHER. La Société nouvelle Electro Fluides, de Saint-Doulchard, va absorber Dherret Electricité, de Saint-Amand-Montrond.

- COFELY SERVICES vient d'inaugurer, à Riom (Puy-de-Dôme), un réseau de chaleur bois de 7 km (avec appoint gaz), auquel sont raccordés 1500 équivalents logements, avec une chaleur produite à 80% par le bois.

- LE GROUPE TECUMSEH a vu ses ventes de compresseurs pour la climatisation reculer de 7% au troisième trimestre 2013.

- LE GROUPE SYSTEMAIR a vu, sur la période août-octobre 2013, son chiffre d'affaires croître de 3,2% à taux de change et structures constants.

- **TRIBUNAL. Entreprises venant d'être mises en redressement judiciaire, sur le marché du génie climatique : SPL2 (Cogolin, 83), Barach Philippe (Châteauneuf du Faou, 29), Berra Borne Plomberie (Bordeaux), Sol 'Ere (Saumur, 49), BK C S (St Pompont, 24), Porteur d'eau (Vendres, 34), Edia (Hyères, 83), Cape (Ploufragan, 22), Euroclim (Herm, 40), Chrono Elec (Roubaix), Home chauffage climatisation (Marquette lez Lille, 59), Général Bat (Armentières, 59), Mag Rénovation (Roubaix), Climaplus (Saix, 81), DO Agencement (St Hilaire des Loges, 85), RV Electricité (Grézieu la Varenne, 69), Autibet (Grenoble), Atelier Concept Rénovation (Montbonnot St Martin, 38), SPG Energies (La Buissonne, 38), Chauffage Rhône-Alpes (Eybens, 38).**

- DOUBS. La société L'Est Electrique, de Roche lez Beaupré, vient de racheter à Cegelec Franche-Comté Alsace Sud son activité de conception et réalisation de travaux, notamment, en systèmes relatifs à la chaleur et au froid basée à Etupes.

- FRANS BONHOMME va passer sous le contrôle du fonds d'investissement américain Centerbridge Partners.

- ISÈRE. GBE, que préside Patrick Bailly, vient de naître à St Etienne de St Geoirs pour racheter à GBE son activité d'électricité et de chauffage basée à St Marcellin.

- **ZODIAC vient de lancer pour piscines privées : PAC Inverter réversible sur air ambiant ou eau, avec soufflage vertical ; système de gestion à distance, notamment pour le chauffage.**

- BOUCHES-DU-RHÔNE. Dominique Vanden Bosschelle vient de créer la SARL Ethers, qui est un bureau d'études thermiques. 22 rue Jacques Manera, 13109 Simiane Collongue.

- LOIRE-ATLANTIQUE. Charles et Alexandre Hervy viennent de créer la SARL ACFH Bâti-Confort, spécialisée dans les études techniques du bâtiment, l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre. 9 rue Aristide Briand, 44260 Savenay.

- VAR. Solange Battaglino vient de créer la SARL Air Climatisation Thermique, spécialisée dans l'hygiénisation des réseaux aérauliques, les essais, les analyses et les inspections techniques. 1 avenue JB Ivaldi, Colibri, 83500 La Seyne sur Mer.

ThermPresse, l'hebdo du génie climatique, est une lettre économique publiée depuis 1996 par les Editions Vilar. 410 339 675 RCS Créteil. EIRL Rafael Font Editions Vilar. APE 221C. Directeur de la publication, fondateur et rédacteur en chef : Rafael Font. Adresse électronique : thermpresse@wanadoo.fr. Adresse postale : 17 rue Jean-Jacques Rousseau, 94200 Ivry-sur-Seine, France. Téléphone : (33) 01 46 58 54 79. Prix du numéro : 13 euros TTC. Publicité : au journal. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 0111 I 87472. Tous droits réservés. Reproduction interdite pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur. ISSN 1253-2827.